

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 11 août 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le lundi 11 août 2025 à 19 h 30 à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Jean-Pierre Ménard, Annie Robichaud, Laurent Barsalou, Patrice Schoune formant quorum sous la présidence du Maire Jean-Yves Poirier.

Conseiller(s) absent(s): Maxime Gamelin
Autre(s) personne(s) présente(s) : Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, et Marie-Catherine Hamel, directrice des services administratifs et des communications.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Jean-Yves Poirier déclare la séance ouverte à 19h32.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2025-08-568

Le maire Jean-Yves Poirier procède à l'adoption de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 11 août 2025;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 août 2025 tel que rédigé, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. **GREFFE**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025

3.2 Dépôt de la correspondance

3.3 DÉNONCIATION DES DÉVERSEMENTS ET DÉPÔTS ILLÉGAUX DE CONTAMINANTS SUR LES TERRES AGRICOLES ET DEMANDE D'INTERVENTION IMMÉDIATE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

3.4 Adoption - Politique de télétravail

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 AMENDEMENT - EMBAUCHE STAGIAIRE À LA COMPTABILITÉ

5. FINANCES

- 5.1 AUTORISATION BANCAIRE – COMPTE AFFAIRES DESJARDINS - CARTE DÉBIT ET POUVOIR DE DÉPÔT ET RETRAIT
- 5.2 Approbation des listes de déboursés et des transferts budgétaires - Juillet 2025
- 5.3 Approbation du compte de dépenses du directeur général et greffier-trésorier - Juillet 2025

6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

- 6.1 Embauche - Pompier

7. SERVICES URBAINS

- 7.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION - PROJET DU CHEMIN LÉGER, RANGER ET SAINT-GEORGES
- 7.2 Collaboration Panneau ALUS - Installation d'un panneau afin de faire rayonner les efforts environnementaux d'un producteur agricole à Saint-Polycarpe
- 7.3 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Bionest inc. - Gestion durable des eaux usées - Visite d'entretien UV

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- 8.1 RÉOLUTION FINALE POUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – PPCMOI 2025-01 lot 4 520 651 du cadastre du Québec
- 8.2 Demande - Dérogation mineure 2025-05

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10. RÈGLEMENTS

- 10.1 Avis de motion - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 205-2025-01 MODIFIANT 205-2025 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

10. Adoption - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 205-2025-01
2 MODIFIANT 205-2025 RELATIF À LA CIRCULATION DES
CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

10. Avis de motion - RÈGLEMENT NO 164-2018-01 REMPLAÇANT LE
3 RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE
NO 164-2018 (RMH 460)

11. AFFAIRES DIVERSES

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

13. PAROLE AU MAIRE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. GREFFE
3.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14
JUILLET 2025**

2025-08-569 Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-
verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025 est déposé lors de la présente
séance;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2 **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
8 juillet 2025	Mylène Vincent, directrice générale et greffière- trésorière	Dénonciation des déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles et demande d'intervention immédiate du	La municipalité du Canton de Hemmingford

		ministère de l'Environnement	
9 juillet 2025	Cynthia Pétrin, secrétaire administrative Municipalité de Saint-Anicet Nathalie Deschênes, Directrice générale DG <i>Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues</i> Stéphanie Talbot, D.m.a. Directrice générale par intérim Municipalité de Rémigny	Dénonciation des coupures au programme Emplois d'été Canada	Municipalité de Saint-Anicet <i>Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues</i> <i>Municipalité de Rémigny</i>
10 juillet 2025	Chantal Primeau, OMA Directrice des affaires juridiques et greffière-trésorière adjointe Municipalité des Cèdres	APPUI À LA VILLE DE RIGAUD POUR SOUTIEN FINANCIER / RÉSEAUX D'AQUEDUC PRIVÉS AQUA-GESTION INC.	Municipalité des Cèdres
14 juillet 2025	Amélie Viger (Elle) Agente de développement Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges	Invitation – Inauguration de la nouvelle Maison de la Famille à Saint-Zotique	Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges
16 juillet 2025	L'équipe de la voirie locale Programme d'aide à la voirie locale Direction des aides aux municipalités	MTMD - 20250523-002 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet PPA-ES - Saint-Polycarpe - KRD37893	L'équipe de la voirie locale Programme d'aide à la voirie locale Direction des aides aux municipalités Ministère des Transports et de la Mobilité durable

17 juillet 2025	Léonie Blais-Lehoux Agente de secrétariat Pour Julie Beaudoin, directrice générale Direction générale des infrastructures d’eau Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation	2034120 PRIMEAU 2023-2033	Léonie Blais-Lehoux Agente de secrétariat Pour Julie Beaudoin, directrice générale Direction générale des infrastructures d’eau Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation
17 juillet 2025	Nancy Carles Adjointe, Secrétaire - Trésorière Municipalité de Rivière-Beaudette 450 269-2931 poste 1010	2025-07-147- RÉSOLUTION D'APPUI À LA VILLE DE RIGAUD- DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - EXPLOITATION PROVISoire DES RÉSEAUX D'AQUEDUC PRIVÉS DE L'ENTREPRISE AQUA-GESTION	Mme Natasha Pagé Directrice générale Municipalité de Rivière-Beaudette
27 juin 2025	Écoute Montérégie	Demande de soutien financier pour notre OBNL	Nathalie Directrice générale 450 658-8509 Jean-Marie Desroches Président 514-358-8333

3.3

DÉNONCIATION DES DÉVERSEMENTS ET DÉPÔTS ILLÉGAUX DE CONTAMINANTS SUR LES TERRES AGRICOLES ET DEMANDE D'INTERVENTION IMMÉDIATE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

2025-08-570

CONSIDÉRANT le reportage intitulé « La poubelle du Québec » publié dans le Journal de Montréal du 23 au 25 mai 2025, révélant l'ampleur alarmante des déversements de sols contaminés et des dépôts illégaux sur les territoires de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT que ces pratiques illégales affectent des terres agricoles parmi les plus fertiles du Québec, compromettant la sécurité alimentaire, menaçant la nappe phréatique et nuisant à la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts des municipalités - adoption de règlements encadrant le remblai, surveillance accrue, campagnes de sensibilisation - leurs ressources limitées ne permettent pas d'assurer une protection suffisante de vastes territoires ruraux;

CONSIDÉRANT que le problème dépasse largement la capacité d'intervention des municipalités et nécessite une réponse structurée, cohérente et immédiate du gouvernement du Québec, notamment du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour contrer ce phénomène qui affecte tout le territoire de la province du Québec;

CONSIDÉRANT que la présence de terres contaminées dans les sols agricoles constitue un risque à court terme pour les cultures, et à long terme pour les sources d'eau potable, l'une des richesses naturelles les plus précieuses du Québec;

CONSIDÉRANT que le système actuel de disposition des matériaux contaminés est déficient et que les incitatifs aux entrepreneurs et aux municipalités doivent être révisés pour encourager des pratiques responsables;

CONSIDÉRANT que la lenteur de réaction du ministère de l'Environnement face aux nombreuses alertes et demandes des municipalités constitue un frein à la résolution du problème et envoie un signal préoccupant d'inaction devant une crise environnementale majeure;

CONSIDÉRANT que l'absence d'un encadrement provincial rigoureux, combinée à un manque de surveillance coordonnée, favorise la persistance d'activités illégales et, dans certains cas, de pratiques corrompues qui nuisent à l'intérêt public;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Polycarpe dénonce formellement les déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles, et interpelle le gouvernement du Québec pour une intervention immédiate;

QUE la municipalité demande au ministère de l'Environnement de déposer dans les plus brefs délais un plan d'action provincial, clair et concret, qui :

- o encadre rigoureusement le transport, le dépôt et la disposition des matériaux contaminés;
- o prévoit des mécanismes de surveillance renforcée;
- o assure un soutien financier et opérationnel aux municipalités pour contrer les activités illégales sur leurs territoires;
- o offre un appui financier spécifique aux municipalités touchées pour la décontamination des sites contaminés présents sur leurs territoires;
- o restructure les incitatifs actuels afin de favoriser les pratiques responsables;

QUE la municipalité déplore la lenteur des réponses ministérielles jusqu'à présent et insiste sur l'urgence d'une mobilisation réelle, structurée et durable à la hauteur de l'enjeu;

QUE cette résolution soit transmise :

- o au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,
- o au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
- o au président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ),

- o à l'Union des producteurs agricoles du Québec;
- o aux députés provinciaux concernés,
- o à l'Union des municipalités du Québec (UMQ),
- o à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- o à la Fédération québécoise des municipalités (FQM),

QUE la municipalité exprime sa volonté ferme de collaborer avec le gouvernement pour le développement et la mise en œuvre de solutions durables sur son territoire et à l'échelle de la province.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.4 **ADOPTION - POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL**

2025-08-571 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite reconnaître que le télétravail est un outil ponctuel qui permet d'assurer la continuité des services municipaux et de répondre à des situations exceptionnelles.

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'en encadrer l'utilisation par le biais d'une politique de régie interne;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la Politique de télétravail de la Municipalité de Saint-Polycarpe en date du 12 août 2025;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. **RESSOURCES HUMAINES**

4.1 **AMENDEMENT - EMBAUCHE STAGIAIRE À LA COMPTABILITÉ**

2025-08-572 CONSIDÉRANT la résolution 2025-05-517 pour l'embauche d'une stagiaire à la comptabilité était pour une période de 8 semaines;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite bénéficier de la présence et du soutien de madame Arsenault pour deux semaines supplémentaires durant la période estivale;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

DE PROLONGER l'emploi de madame Arianne Arsenault à titre de stagiaire au service de la comptabilité pour une période additionnelle de deux (2) semaines, pour un total de 10 semaines;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. **FINANCES**

5.1 **AUTORISATION BANCAIRE – COMPTE AFFAIRES DESJARDINS - CARTE DÉBIT ET POUVOIR DE DÉPÔT ET RETRAIT**

2025-08-573 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe détient un compte affaires auprès de la Caisse Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE l'employée Christiane Séguin est actuellement autorisée à effectuer des retraits et dépôts pour la municipalité et que cette autorisation prendra fin le 27 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le nom associé à la carte de débit liée à ce compte est présentement celui de cette employée;

CONSIDÉRANT QUE Mme Malyka Schepens nouvellement en poste à titre d’agente administrative – soutien comptable, sera dès le 31 juillet, autorisée à effectuer des dépôts ainsi que des retraits en espèces pour la petite caisse, jusqu’à concurrence de 500 \$ par retrait;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

QUE madame Malyka Schepens soit autorisée à effectuer, au nom de la Municipalité de Saint-Polycarpe, les dépôts ainsi que les retraits d’espèces pour la petite caisse jusqu’à un montant maximal de 500 \$, en remplacement de Christiane Séguin;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2

APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - JUILLET 2025

2025-08-574

CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2025-08 des transferts budgétaires du mois de juillet 2025 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D’APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2025-08 des transferts budgétaires du mois de juillet 2025;

D’AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 873 656,64 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	119 257,01 \$
Paie­ments élec­troni­ques par Accès D’Affaires de Desjardins	578 335,21 \$
Salaires nets	81 763,39 \$
Paie­ments par dépôts directs	94 301,03 \$
TOTAL	873 656,64 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Éric Lachapelle
Directeur général et greffier-trésorier

5.3 **APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER - JUILLET 2025**

2025-08-575 CONSIDÉRANT le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, totalisant un montant de 96.33 \$ pour le mois de Juillet 2025 déposé à la présente séance;

Il est proposé par le conseiller le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de Juillet 2025 du directeur général et greffier-trésorier;

D'AUTORISER, à même le poste budgétaire 02-130-00-310, le paiement de 96.33 \$ au directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. **SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
6.1 **EMBAUCHE - POMPIER**

2025-08-576 CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie compte sur une brigade de 23 pompiers. Le nombre autorisé par le conseil étant 25 selon la résolution 2018-02-397, il nous reste 2 postes à combler;

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie est à la recherche de candidats afin de combler ses postes vacants au sein de sa brigade;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

D'ATTRIBUER le poste de pompier volontaire à Monsieur Karl Mondoux-Chalut; pour la Municipalité de Saint-Polycarpe, conditionnellement à la réussite de ses examens médicaux et ce, à compter du 12 août 2025;

DE FIXER le salaire de cet employé à l'échelon "pompier recrues" conformément au guide des pompiers du service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Polycarpe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. 7.1	SERVICES URBAINS DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION - PROJET DU CHEMIN LÉGER, RANGER ET SAINT-GEORGES
2025-08-577	CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité; CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter; CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière; CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière; CONSIDÉRANT QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent; CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux; CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la Municipalité, M. Érick Frigon, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier; Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune ET RÉSOLU D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière ; DE CONFIRMER son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; DE CERTIFIER que Caroline Madore est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable ; ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
7.2	COLLABORATION PANNEAU ALUS - INSTALLATION D'UN PANNEAU AFIN DE FAIRE RAYONNER LES EFFORTS ENVIRONNEMENTAUX D'UN PRODUCTEUR AGRICOLE À SAINT-POLYCARPE
2025-08-578	CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Polycarpe souhaite contribuer à faire rayonner les efforts environnementaux des producteurs agricoles sur son territoire; CONSIDÉRANT QU'un producteur situé dans notre municipalité a volontairement décidé de réaliser des projets agroenvironnementaux sur sa ferme en créant des aménagements constitués de bandes riveraines élargies, sur une superficie totale de 0,81 ha;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative fait partie du Programme ALUS Montérégie et permet notamment de favoriser la biodiversité sur le territoire et que toute la collectivité de Saint-Polycarpe, et bien plus encore, en bénéficie;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des producteurs agricoles souhaite offrir un grand rayonnement aux producteurs agricoles de notre municipalité participant au programme ALUS Montérégie. Cette visibilité pouvant également aider à recruter d'autres producteurs agricoles du territoire afin d'implanter, entre autres, de nouveaux aménagements.

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la demande de l'Union des producteurs agricoles et de fournir les poteaux, la quincaillerie et la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de panneaux élaborés et produits par la Fédération de l'UPA de la Montérégie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - BIONEST INC. - GESTION DURABLE DES EAUX USÉES - VISITE D'ENTRETIEN UV**

2025-08-579 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'obligation de procéder à l'entretien des installations septiques aux UV sur le territoire de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT les factures déjà reçues et à recevoir;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Bionest inc. pour la gestion durable des eaux usées et l'entretien des installations septiques aux UV;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Bionest inc. un montant maximal de 12 000 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-455-00-459;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. **URBANISME ET AMÉNAGEMENT**
8.1 **RÉSOLUTION FINALE POUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – PPCMOI 2025-01 LOT 4 520 651 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

2025-08-580 CONSIDÉRANT les articles 145.38 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

CONSIDÉRANT le *Règlement 197-2023 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, ci-après « PPCMOI »*;

CONSIDÉRANT que le projet soumis par *Les Habitations LV Inc.*, est assujéti au *Règlement 197-2023 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* ;

CONSIDÉRANT que la demande vise la construction d'un bâtiment multifamilial de structure isolée comportant 12 logements, sur trois (3) étages hors sol, un pourcentage d'espace vert de 42,3 %, sur le lot 4 520 651 du cadastre du Québec, dans la zone H3-56 et comprenant vingt-quatre (24) cases de stationnement ;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de zonage no 113-2012* et ses amendements n'autorisent pas la construction de bâtiments multifamiliaux ayant plus de six (6) logements, une hauteur maximale de deux (2) étages et requiert un pourcentage d'espace vert de minimum 45 % sur le lot visé ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 29 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT que la présente demande est susceptible d'approbation référendaire en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le jeudi 19 juin 2025 à 18h30 dans la salle Maurice-Ravary au 100, rue des Loisirs, lors de laquelle toute personne intéressée a pu être entendue à ce sujet;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la consultation publique il n'y a pas eu lieu d'apporter de modification au premier projet de résolution adopté par le conseil municipal lors de la séance du 9 juin 2025, sous le numéro 2025-06-538;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-07-563 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 14 juillet dernier, laquelle approuve le second projet de résolution de la présente demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande de tenue de registre n'a été reçue par la municipalité à la suite d'une publication d'un avis public à cet effet;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la demande PPCMOI 2025-01 visant à permettre la construction d'un bâtiment multifamilial de structure isolée comportant 12 logements, sur trois (3) étages hors sol, un pourcentage d'espace vert de 42,3 %, la plantation de végétaux telle que représenté sur le plan d'aménagement daté du 21 mai 2025, sur le lot 4 520 651 du cadastre du Québec, dans la zone H3-56 et comprenant vingt-quatre (24) cases de stationnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2

DEMANDE - DÉROGATION MINEURE 2025-05

2025-08-581

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 13 juillet 2025 pour le lot 3 765 856 (1340, chemin de l'Église) du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure vise à permettre de normaliser la construction d'un bâtiment accessoire à l'habitation, ayant une hauteur de 5,2 m au lieu de 3,7 m comme prescrit à l'article 9.2.4 du règlement de zonage 113-2012.;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2025-05 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

DE REFUSER la demande de dérogation mineure 2025-05 pour le lot 3 765 856 (1340, chemin de l'Église) du cadastre du Québec afin de permettre de normaliser la construction d'un bâtiment accessoire à l'habitation, ayant une hauteur de 5,2 m au lieu de 3,7 m comme prescrit à l'article 9.2.4 du règlement de zonage 113-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.
10.1

RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 205-2025-01 MODIFIANT 205-2025 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

2025-08-582

Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 205-2025-01 MODIFIANT 205-2025 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS est déposé et un avis de motion est donné par Laurent Barsalou à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

10.2

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 205-2025-01 MODIFIANT 205-2025 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

2025-08-583

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller monsieur Laurent Barsalou, et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 11 août 2025, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1)

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 205-2025-01 MODIFIANT 205-2025 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.3 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 164-2018-01 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE NO 164-2018 (RMH 460)**

2025-08-584 Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de RÈGLEMENT NO 164-2018-01 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE NO 164-2018 (RMH 460) est déposé et un avis de motion est donné par Laurent Barsalou à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

12. **PAROLE AUX CONSEILLERS**

- M. Ménard rappelle que, compte tenu des températures chaudes et sèches, il serait préférable d'éviter de faire des feux, même si la publication municipale mentionnait les feux à ciel ouvert plutôt que les autres types de feux. Il suggère, avant d'appeler le 911, d'aller cogner chez les personnes qui font un feu afin d'éviter un déplacement inutile des pompiers.
- M. Lalonde mentionne qu'il est heureux de constater à quel point le parc municipal est utilisé, notamment pour le baseball, le soccer, le dek hockey et les jeux d'eau. Il souligne que nous avons un grand parc dont nous sommes fiers, et qu'il y a toujours des améliorations possibles, mais que l'ensemble est une réussite.
- Mme Robichaud souligne le départ prochain de Christiane, qui quittera la municipalité après plus de 25 ans de service.

13. **PAROLE AU MAIRE**

Le maire annonce la tenue de la Journée de la famille le 23 août prochain. À cette occasion, sera également souligné le 100^e anniversaire du service des pompiers. Une parade se tiendra à 10 h et, de midi à 16 h, diverses activités auront lieu au parc Rémi-Gauthier. La programmation détaillée sera publiée prochainement.

M. Ménard ajoute que les pompiers organiseront une démonstration de désincarcération, ainsi qu'une activité dans une roulotte spécialement aménagée pour permettre aux enfants de pratiquer l'évacuation d'une maison. Une dizaine de camions de pompiers prendront aussi part à la parade.

Concernant l'eau potable, le maire indique que Saint-Polycarpe figure parmi les quatre municipalités ayant les meilleures performances en matière de consommation d'eau potable, selon des informations relayées dans les médias. Il souligne qu'il est d'autant plus pertinent de mettre en valeur cette performance en période de sécheresse.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

Les questions et/ou commentaires adressés par les citoyens aux membres du conseil portaient sur les sujets suivants :

- Précisions concernant le titre de M. Lachapelle : "secrétaire-trésorier" remplacé par "greffier-trésorier" depuis quelques années
- Panneau annonciateur : intention de la municipalité, emplacement à évaluer, poteau devant l'ancienne Caisse populaire appartient au Centre des archives
- Élections municipales :
 - Vote par anticipation le 26 octobre 2025
 - Jour du vote le 2 novembre 2025
 - Dates de dépôt des candidatures : 19 septembre au 3 octobre 2025 à 16 h 30
 - Intentions des conseillers : M. Poirier (dernier mandat), M. Ménard (se présente à la mairie), autres conseillers se mentionnent qu'il est probable qu'ils se représentent
- Projet d'école :
 - Impact des réductions budgétaires du gouvernement pour la Commission scolaire Lester-B.-Pearson
 - Règlement d'emprunt en attente d'approbation ministérielle
 - Énumération des nombreuses étapes à venir : achat du terrain, cession à la commission scolaire, ententes écrites pour toutes les conditions négociées avec la commission scolaire (bibliothèque, pickleball, etc.)
 - Éléments sur lesquels travaille la commission scolaire; Tests sur la qualité et quantité de l'eau, impacts agricoles, etc.
- Projet résidentiel lié à l'école : aucune demande officielle déposée, possibilité d'avancer indépendamment du projet d'école, infrastructures à la charge des résidents
- Projet d'aréna : réunion de la régie prévue en septembre (date à confirmer)
- Entretien de l'aréna : lavage des vitres, vitres sales à nettoyer
- Invitation le 22 août : épluchette de blé d'Inde du club de l'âge d'or à la salle Maurice-Ravary
- Nouvelles affiches au parc : félicitations, très beau travail

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2025-08-585 À 20h21 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 11 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
greffier-trésorier

Le Maire

Éric Lachapelle

Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que
la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature par
moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142(2)
du *Code municipal du Québec*